

Développement des services à la personne

Intervention d'Annick du Roscoät
Conseil Economique et Social



Les Dossiers du CNI

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Merci à Yves Verollet qui a su mener les débats dans un climat serein et productif. La clarté de ses propos et son écoute ont permis de défricher un secteur connu partiellement, qui peut se révéler une mine d'emplois.

Bien que la chose ne soit pas facile, il eut été souhaitable de bien séparer, par chapitre, trois grands secteurs qui s'enchevêtrent sans cesse. Ils sont très différents d'un point de vue conceptuel.

Je veux parler de :

1° L'aide à domicile, indispensable au maintien dans leur habitat des personnes âgées ou handicapées, alternative souhaitable et souhaitée à la maison de retraite.

2° La garde d'enfants permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.

3° L'embauche de personnel dans la recherche, justifiée, d'une amélioration de la qualité de vie.

L'aide à domicile des personnes fragiles:

Si je suis globalement d'accord avec l'indispensable formation, la professionnalisation et l'exigence de qualité pour cette catégorie, je rappelle qu'elle diffère des autres par son financement social et le devoir intergénérationnel.

La garde d'enfants : requiert également une exigence de qualité et de professionnalisation. Pour les enfants de moins de 3 ans cette garde relève aussi d'un financement social.

J'en viens à la 3ème catégorie celle de **l'embauche de personnel pour le "confort"**.

Jusqu'à présent le chèque emploi service, par les facilités d'utilisation surtout dans sa formule de déclaration forfaitaire, contestée ici, avait permis une augmentation sensiblement de l'embauche d'employés de maison.

La principale découverte que nous avons faite dans cette étude, est l'ouverture à tous de multiples emplois à domicile tels le bricolage, le jardinage, la peinture... avec incitations fiscales et taux de TVA préférentiel pour ce système.

Dès lors la libérale modérée que je suis, s'inquiète devant une évidente concurrence déloyale avec le secteur des artisans, des toutes petites entreprises... La section l'a bien compris et le rapporteur a souligné ces craintes. Elles font l'objet de recommandations de notre conseil, mais seront-elles entendues !

Par ailleurs, et c'est avec loyauté que le rapporteur le souligne : « *il s'agit d'injecter des masses financières importantes et nouvelles* », l'impact sur les finances publiques est énorme puisque le montant de l'aide publique en 2003 était de 15 millions d'euros il est prévu à 512 millions d'euros en 2008, soit une multiplication par 33 en 5 ans. Cette explosion ne peut être acceptée et supportée par les finances de notre pays qu'à la condition que le nombre d'emplois ainsi généré, induise des cotisations sociales qui viendraient compenser la dépense.

Le Cesu pré-financé par l'employeur et le comité d'entreprise, dès son entrée en action, renforce l'inégalité entre salariés du public et du privé. L'état ayant signé, il y a un an, des dispositions d'aide à la famille au profit des agents du public, notamment en ce qui concerne la garde des enfants. Cette disparité est criante pour les non salariés qu'ils soient retraités, commerçants, professions libérales, artisans, ils participent largement au financement de mesures sociales dont ils sont exclus....

De plus, si vouloir professionnaliser à tout prix, faire passer des diplômes, ouvrir des filières, déplorer, je cite : "les difficultés soulevées par l'isolement des salariés", souhaiter le rapprochement des droits collectifs des salariés, est de règle dans le monde de l'entreprise, Il n'en est pas de même avec les particuliers employeurs.

Parlons simple et d'expérience la grande majorité des employeurs particuliers ne souhaite pas "négocier avec des partenaires sociaux, souhaite choisir la personne qui entre dans l'intimité familiale, les critères sont dès lors différents et échappent aux réglementations. Le particulier n'embauche pas à la vue de diplômes, il préfère des références : confiance, réciprocité, des liens forts s'établissent souvent entre employé et employeur.

Il faut tout mettre en œuvre pour générer de l'emploi mais, de grâce, gardons-nous des réglementations à l'excès, sauvegardons les espaces de liberté.